

Bachelier en gestion des ressources humaines

HELHa Tournai - Frinoise Rue Frinoise 12 7500 TOURNAI

Tél : +32 (0) 69 89 05 06

Fax : +32 (0) 69 89 05 04

Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE G115 Informatique			
Code	SORH1B15	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	40 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Françoise MERLIN (francoise.merlin@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le métier de responsable de gestion en ressources humaines implique l'utilisation et la maîtrise des logiciels de bureautique afin de pouvoir communiquer et informer explicitement.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Établir une communication professionnelle**

- 1.1 Rédiger un écrit et présenter un exposé sous les formes professionnelles requises
- 1.2 Utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication adaptées à l'environnement professionnel

Compétence 4 **Gérer des situations en administration du personnel**

- 4.1 Interpréter, produire et appliquer dans les délais et selon les formes exigées toutes les opérations et les documents prévus par la législation

Compétence 5 **Établir des actions " relations humaines" en cohérence avec le projet, la stratégie, la politique de l'organisation dans des contextes nationaux et internationaux**

- 5.3 Développer, gérer et évaluer des systèmes et des supports d'information et de communication interne

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable:

- I. Rédiger des documents sous les formes professionnelles requises.
- II. Développer des supports d'information et de communication interne.
- III. Utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication.
- IV. S'exprimer face à un public.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

SORH1B15A Bureautique

40 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

SORH1B15A Bureautique

30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général :

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

-

Exceptions après délibération du jury :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans l'activité d'apprentissage de l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'UE.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération de l'activité d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Les formes d'évaluation et les dispositions particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche descriptive jointe.

Les modalités d'évaluation et d'examens sont détaillées dans le Règlement spécifique des bacheliers en Communication et Gestion des Ressources Humaines de l'année académique 2023-2024 posté sur ConnectED.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier en gestion des ressources humaines

HELHa Tournai - Frinoise Rue Frinoise 12 7500 TOURNAI

Tél : +32 (0) 69 89 05 06

Fax : +32 (0) 69 89 05 04

Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Bureautique			
Code	23_SORH1B15A	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	40 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Françoise MERLIN (francoise.merlin@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le métier de responsable de gestion en ressources humaines implique l'utilisation et la maîtrise des logiciels de bureautique afin de pouvoir communiquer et informer explicitement.

Apprentissage de l'outil Canva

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'apprentissage, l'étudiant sera capable de :

Mettre en forme un texte avec Word selon des consignes précises et en utilisant correctement les outils adéquats de façon professionnelle.

Utiliser les fonctions et formules adéquates dans le tableur Excel.

Créer un diaporama dynamique avec PowerPoint

Sensibilisation aux principes de mise en page afin de tirer le maximum de Canva. Outil presque totalement gratuit pour créer des présentations, visuels pour les réseaux sociaux ou flyers sans connaissance particulière en graphisme.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Etude des fonctions de base de **Word** : mise en forme, mise en page d'un document (marges, orientation, en-tête et pied page), impression, multicolonnage, gestion des images et objets, tableaux, note de bas de page, **section**.

Excel : mise en forme, formules et fonctions, les **graphiques**.

PowerPoint : créer des diaporamas de présentation dynamique et attractive.

- Choisir un thème, ajouter des diapositives, modes d'affichage
- Insérer une image, en-tête et pied de page, un graphique, un tableau, un SmartArt, une vidéo et du son.
- Utilisation du masque de diapositives
- Animation, transition, liens hypertextes, boutons d'action

Apprentissage de Canva :

- Les bases d'une mise en page efficace
- Importance de la charte graphique (cohérence, couleurs, polices, etc.)
- Connaître les fonctionnalités offertes par Canva
- Savoir choisir et personnaliser les modèles Canva
- Savoir utiliser les différents formats d'image pour le web et le print
- Trouver des ressources gratuites

Démarches d'apprentissage

Démonstrations pratiquées avec l'aide d'outils multimédia et accompagnées d'un support écrit fourni par le

professeur, en alternance avec l'application d'exercices individuels exécutés sous la supervision du professeur. Une pratique personnelle, en dehors des cours, assure aux étudiants une maîtrise du logiciel.

Dispositifs d'aide à la réussite

Questions/réponses avant le blocus.

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Fascicule théorique remis par l'enseignant et déposé sur ConnectED

4. Modalités d'évaluation

Principe

Q 1

Évaluation pratique pour 40 % des points

Q 2

Examen pratique pour 60 % des points

Q 3

Examen pratique pour 100 % des points

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Evp	40	Exp	60	Exp	100

Evp = Évaluation pratique, Exp = Examen pratique

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).